

**Délibération n°18 -2019**

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice: 17  
Nombre de membres du Conseil d'Administration présents: 12  
Nombre de votants: 13  
Date de la convocation: 20 mai 2019



**Président:** M. Charles DAYOT

**Présents:**

Mme Eliane DARTEYRON, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Catherine DUPOUY, Mme Véronique GLEYZE, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, M. David BASLE, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre-Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET, Mme Véronique BELIOT-FOY.

**Absents excusés:**

M. Pierre MALLET  
M. Jean-Marie ESQUIE  
M. Renaud LAGRAVE  
Mme Rachel DURQUETY

**Absents:**

M. Nicolas TACHON

**Pouvoirs:**

M. Jean-Marie ESQUIE, absent, donne pouvoir à Mme Éliane DARTEYRON

**Secrétaire de séance:**

Mme Delphine SALEMBIER

**Nature de l'acte: 8.9 Culture**

**Objet: Versements de subventions dans le cadre de prestations de services aux communes de Bougue, Saint Perdon et au Théâtre des Lumières dans le cadre du «Festival Marsan sur Scènes».**

**Rapporteur: Charles DAYOT**

**Note de synthèse et projet de délibération:**

Dans l'objectif de conforter une identité culturelle communautaire, le Théâtre de Gascogne organise le festival Marsan sur scènes qui propose une programmation éclectique (arts de la rue, cirque, théâtre, conte, cinéma, danse etc.) déclinée en itinérance à travers le territoire de l'agglomération pendant la saison estivale.

En conséquence, dans le cadre du festival «Marsan sur Scènes», le Théâtre de Gascogne a considéré opportun de soutenir et d'aider les communes de Bougue pour l'organisation de «Musiques à Bougue», de Saint Perdon pour l'organisation de «Plaisirs en été» et le Théâtre des Lumières de Mont de Marsan pour l'organisation du «Festival des tréteaux».

Pour «Musiques à Bougue», la convention entre le Théâtre de Gascogne et la commune de Bougue prévoit trois concerts joués en public à l'église de Bougue les 23, 24, 25 août 2019 et une aide financière exceptionnelle à la programmation artistique de mille cinq cent euros (1500 €) par le Théâtre de Gascogne à la commune de Bougue.

Pour «Plaisirs d'été», la convention entre le Théâtre de Gascogne et la commune de Saint Perdon prévoit trois concerts en public les 2, 4 et 20 août 2019 et une aide financière exceptionnelle à la programmation artistique de mille cinq cent euros (1500 €) par le Théâtre de Gascogne à la commune de Saint Perdon.

Pour le «Festival des Tréteaux» avec le Théâtre des Lumières, la convention entre le Théâtre de Gascogne et le Théâtre des lumières prévoit quatre spectacles les 16, 17, 18 et 19 août 2019 dans différentes communes de l'agglomération et une aide financière exceptionnelle de treize mille euros (13000 €) par le Théâtre de Gascogne au Théâtre des Lumières.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

**Décide** de verser les aides exceptionnelles à la programmation artistiques suivantes:

- mille cinq cent euros (1500€) à la commune de BOUGUE pour la programmation de «Musiques à Bougue» en août 2019
- mille cinq cent euros (1500€) à la commune de SAINT PERDON pour la programmation de «Plaisirs d'été» en août 2019
- treize mille euros (13000 €) au Théâtre des Lumières pour l'organisation du «Festival des tréteaux» en août 2019

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
A Saint Pierre du Mont, le 4 juin 2019

Le Président,  
Charles DAYOT



- transmission en Préfecture le .....12/06/19.....
- Affichage le .....13/06/19.....